

# Le Compte sur Livret Association

Placez votre trésorerie quotidienne sans limite

## LE COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATION, C'EST QUOI ?

C'est un compte sur livret d'épargne monétaire réservé aux personnes physiques, aux organismes sans but lucratif et aux organismes HLM

## QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Une épargne sans limite et sans risque pour le placement de votre trésorerie quotidienne
- Un placement disponible à tous moments sans frais

## QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

- **Nature** : le compte sur livret est un livret d'épargne monétaire réservé aux personnes physiques, aux organismes sans but lucratif et aux organismes HLM
- **Objectif** : constituer une épargne de précaution rémunérée, disponible à tout moment et sans limite de montant
- **Dépôt initial** : 10 € minimum
- **Dépôt maximum** : illimité
- **Versements** : libres ou programmés
- **Disponibilité** : totale ou partielle, à tout moment
- **Niveau de risque** : nul
- **Durée** : illimitée
- **Frais** : aucuns
- **Fiscalité**
  - **Particuliers** : les intérêts sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif. S'y ajoutent les prélèvements sociaux prélevés par la Banque lors du versement des intérêts
  - **Organismes sans but lucratif** : les intérêts sont passibles de l'impôt sur le revenu au taux réduit de 24 %, voire 10 % s'ils sont perçus par une caisse de retraite et de prévoyance
- **Rémunération** : les intérêts sont calculés par quinzaine  
Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de quinzaine suivant le versement  
Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué. Chaque 31 décembre, les intérêts sont portés au crédit du compte et capitalisés

Le taux de rémunération est librement fixé par la banque et s'applique à l'ensemble des sommes déposées sur le compte sur livret ainsi qu'aux versements en cours